



*Le directeur général*

## **Décision n° 13 013 portant délégation de signature**

Le directeur général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances,

Vu les articles L.411-1 à L.411-21, R.411-1 à R.411-26 du code du tourisme et notamment son article R.411-17 autorisant le directeur général à déléguer sa signature,

Vu le décret du 31 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances,

**Décide**

### **Article 1**

Délégation est donnée à Madame Jocelyne EMONT, chef du service Porteurs de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ci-après « l'ANCV »), à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement :

#### **1°/ A titre permanent :**

1-1/ Tous actes, décisions, notes, notifications et correspondances<sup>(\*)</sup>, se rapportant au traitement de toutes réclamations, sollicitations ou demandes émanant directement d'un porteur de Chèque(s)-Vacances et/ou de Coupon(s) Sport ancv, n'ayant aucun impact ou conséquence financier(ère).

1-2/ Pour le bon fonctionnement de son service :

- les autorisations d'absence, les frais de mission de ses collaborateurs et les validations des oublis de badgeages.

<sup>(\*)</sup> Le terme « *correspondances* » s'entend dans le sens qui y est employé exclusion faite de tout courrier à l'attention des représentants des pouvoirs publics.



**2°/ En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice GARCES, directrice de la relation clients de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances :**

- les modes opératoires dépendant de son service.

### **Article 2**

La présente décision portant délégation de signature au profit de Madame Jocelyne EMONT, chef du service Porteurs de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, annule et remplace toute précédente délégation de signature faite à son profit portant sur le même objet.

### **Article 3**

La présente décision est soumise à publicité. Elle sera mise en ligne sur le site Internet de l'ANCV [www.ancv.fr](http://www.ancv.fr).

Fait à SARCELLES, le 10 juillet 2013

SIGNE : Philippe LAVAL  
Jocelyne EMONT